

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
GALLY MAULDRE**

*Lundi 20 janvier 2014 à 18h00
Salle des fêtes d'Andelu*

ORDRE DU JOUR

A) Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2013

Rapporteur : Madame la Présidente

B) Lecture des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs confiés à Madame la Présidente :

N°20 : Marche de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées ou présentant un handicap pour un montant maximum annule de 95 000 € HT par an. Le prix unitaire du repas pour la première année du marché s'élève à 5.140 € HT soit 5.423 € TTC et le prix du potage supplémentaire à 0.40 € HT soit 0.422 € TTC.

N°21 : Avenant n°1 à l'acte constitutif d'une régie de recettes du cinéma intercommunal de Maule afin de permettre l'encaissement de la participation demandée aux usagers pour la manifestation « le jour le plus court » organisée du 20 décembre 2013 au 27 décembre 2013.

C) Projets de délibération :

1. Unification de la base minimum de CFE pour l'exercice budgétaire 2014 – Modification
2. Réduction de la base minimum de CFE pour certains assujettis selon les conditions prévues à l'article 1647D du CGI 6 – Abrogation
3. Convention à intervenir avec l'ESAT de Mauldre pour le portage des repas à domicile pour l'année 2014
4. Modification des statuts du SIEED – Approbation
5. Conventions à intervenir avec la CNAV et la MSA pour la prise en charge des prestations de d'aide à domicile.

D) Questions diverses